

# Éthique et culture religieuse

## La justice et la tolérance PEUT-ON RIRE DE TOUT?

Documents d'appoint

CAS : **Jérémy Gabriel et Mike Ward**  
Position : **NON**, on ne peut pas rire de tout !

Tous les documents et les reportages se retrouvent dans le site web :

<http://peutonriredetout.weebly.com/eleves.html>

Vous trouverez ci-joint quelques documents pertinents à l'élaboration de vos arguments en vue du débat.

### Voici les vidéos à visionner obligatoirement :

- Mike Ward s'Expose – Le P'tit Jérémy
- Reportage diffusé à Radio-Canada sur le jugement du Tribunal des droits de la personne
- Jérémy Gabriel à Tout le monde en parle

<http://peutonriredetout.weebly.com/jeremy-gabriel-et-mike-ward.html>

### Les pages web à consulter obligatoirement :

Le cas Jérémy Gabriel et Mike Ward, reportages à lire

<http://peutonriredetout.weebly.com/jeremy-gabriel-et-mike-ward.html>

L'humour satirique

<http://peutonriredetout.weebly.com/lhumour-satirique.html>

La liberté d'expression

<http://peutonriredetout.weebly.com/la-liberteacute-dexpression.html>

La justice

<http://peutonriredetout.weebly.com/la-justice.html>

Pour vous donner des idées, voici un site de débat sur la question « peut-on rire de tout ? » :

<http://debats.netoo.net/debat/142/peut-on-rire-tout>

**Cela dit, il est fortement suggéré de lire et de visionner les autres pages web, articles et vidéos du site web.**

## Zoom

À vous de juger

• **Nov. 2011** : le journal satirique *Charlie Hebdo* rebaptise *Charia Hebdo* son numéro truffé de caricatures de Mahomet. Droit à la dérision ou provoc de trop ? Le jour de la sortie, ses locaux sont incendiés.

• **Nov. 2010** : **Nicolas Bedos** s'en prend à Israël ([bit.ly/pNn8WZ](http://bit.ly/pNn8WZ)). Va-t-il trop loin ?

• **Mars 2010** : **Stéphane Guillon** s'attaque à Éric Besson, alors ministre de l'Immigration ([bit.ly/sr10cf](http://bit.ly/sr10cf)). Le patron de France Inter s'excuse aussitôt. À tort ?

• **Sept. 2009** : **Brice Hortefeux**, ex-ministre de l'Intérieur, dérape ([bit.ly/oWmPW6](http://bit.ly/oWmPW6)). Une « blague » acceptable ?

## Y a-t-il des sujets interdits ?

**OUI** La loi punit l'humour lorsqu'il bascule dans l'injure, la diffamation ou l'incitation à la haine raciale et à la discrimination. Toute la difficulté est de savoir quand ces lignes sont franchies ! Pour statuer, les juges examinent l'intention, davantage que le sujet abordé. Certains comiques préfèrent toutefois s'interdire certains thèmes (la religion, le handicap...), pour éviter d'être traînés en justice par des associations toujours plus susceptibles.

**NON** Personne n'a le droit de décider à ma place de quoi je peux rire ou pas. La loi interdit d'affirmer que les camps d'extermination nazis n'ont pas existé, mais pas d'en rire au second degré, comme l'a fait Roberto Benigni dans le film *La vie est belle* (1998). Tant qu'il y a de la distance et de la dérision, tous les sujets sont permis, graves ou tabous. L'humour est parfois la seule façon de rendre l'horreur supportable ou de dénoncer une situation anormale.

## Faut-il être concerné pour se moquer ?

**OUI** Un sketch sur les juifs passe mieux dans la bouche d'un Gad Elmaleh que dans celle d'un Cauet. Rire des juifs, des homos ou des femmes, sans l'être, rend souvent suspect celui qui s'y risque : « Il est antisémite, homophobe, misogyne » peut en conclure l'auditeur. Se moquer de ce qu'on est paraît toujours plus légitime (« Il/elle sait de quoi il parle »). C'est surtout plus facile : il n'y a alors aucun doute sur l'intention de l'émetteur. Tout le monde peut rigoler tranquille.

**NON** Accepter que seuls les Chinois ou les catholiques rient d'eux-mêmes, c'est sombrer dans un rire communautaire : un rire qui cloisonne au lieu de libérer – sa fonction première. Prenez Pierre Desproges et Coluche : le premier avait une écriture si brillante, le second une irrévérence si pertinente, qu'ils pouvaient se moquer sans jamais sombrer dans le mépris. Leur humour servait au contraire à dénoncer les attaques subies par les personnes concernées.

## Faut-il s'adapter à son public ?

**OUI** « On peut rire de tout mais pas avec n'importe qui », disait Pierre Desproges. On n'ira pas imiter le sketch de Florence Foresti sur l'accouchement (drôle mais gore) devant sa cousine enceinte. Ou brandir la caricature de Mahomet coiffé d'un « turban/bombe » à la barbe d'un musulman intégriste. Le plaisantin doit être conscient de qui l'écoute avant de se lancer. Du moins, s'il ne veut pas blesser ou braquer l'autre.

**NON** Pour passer à la radio et à la télé, les humoristes professionnels doivent plaire au plus grand nombre, au-delà de « leur » public. Résultat : beaucoup ont laissé leur sens critique et leur insolence au placard, par crainte de s'attirer les foudres d'un patron de chaîne ou d'un homme politique. Ils feignent de déranger à coups de blagues si politiquement correctes qu'elles finissent par ne plus être drôles. Ils divertissent, oui. Mais leur rôle n'est-il pas aussi de gratter là où ça fait mal, en toute indépendance ? ■

Extrait d'un article écrit par Catherine Dubé, 13 février 2015, publié dans L'Actualité.

En ligne : <http://www.lactualite.com/societe/peut-on-rire-de-tout/>

## Le pouvoir de l'humour

*L'humoriste a une responsabilité sociale, dit Julie Dufort, chercheuse en science politique à l'UQAM, dont le doctorat porte sur l'humour vexatoire américain.*

Les futurs humoristes qui passent par l'École nationale de l'humour doivent suivre le cours « Humour et société » et réfléchir aux limites de leur art imposées par le public, par les lois et par eux-mêmes. Julie Dufort, jeune chercheuse en science politique de la Chaire Raoul-Dandurand, à l'UQAM, dont le doctorat porte sur l'humour vexatoire américain, donne ce cours.

L'humoriste a une responsabilité sociale, selon elle. Même si Charlie Hebdo arbore fièrement la devise « journal irresponsable » ! L'humoriste n'a pas à s'autocensurer, mais il doit être conscient des effets qu'il engendre dans la société. « C'est un acteur politique. Je dis souvent à mes élèves qu'ils ont une capacité d'influence beaucoup plus grande que la mienne, parce qu'ils touchent un large public, détendu et très réceptif. »

Qu'ils parlent de pouvoir, de religion, de relations hommes-femmes, de minorités ou même de différences entre la ville et la banlieue, les humoristes posent un jugement sur la société et contribuent à modifier les normes et les valeurs. Une blague peut diviser autant qu'unifier.

Si la plupart des journaux américains ont refusé de publier la une de *Charlie Hebdo* représentant Mahomet, ce n'était pas par crainte des terroristes ni des tribunaux, mais en raison d'un phénomène d'autorégulation sociale. « Le premier amendement de la Constitution garantit la liberté d'expression et la liberté de presse, mais il garantit aussi la liberté de religion, souligne la chercheuse. Les Américains se définissent comme une nation d'immigrants, et la tolérance entre les différentes communautés culturelles est très importante à leurs yeux. Comme la religion occupe encore une grande place — le président prête serment sur la Bible —, on observe une forme d'autocensure dans tout ce qui touche les libertés religieuses. »

Les humoristes québécois, eux, se censurent sur les conseils de leur avocat... ou de leur comptable. En 1999, le talk-show *Dieu reçoit* a été retiré des ondes après quelques épisodes, sous la pression du lobby catholique. Jugeant l'émission blasphématoire, ou simplement d'un goût douteux, des milliers de téléspectateurs se sont plaints non seulement au Conseil canadien des normes de la radiotélévision et au diffuseur, TQS, mais aussi au commanditaire principal, la Brasserie Labatt. Celle-ci a fini par laisser tomber l'émission, dans laquelle un Claude Legault vêtu de blanc recevait des invités entre deux sketches ridiculisant la religion.

Aujourd'hui, ce sont les grandes entreprises qui sont devenues quasi intouchables. Peu d'humoristes oseraient s'attaquer à « Wall-Mard », « Molçon » et « WacDo », comme RBO le faisait à l'époque, note Julie Dufort.

Hugo Pilon-Larose, 21 juillet 2016, La Presse

En ligne : <http://www.lapresse.ca/arts/nouvelles/201607/21/01-5003171-ward-et-gabriel-deux-lectures-opposees-dun-jugement-controverse.php>

## Ward et Gabriel: deux lectures opposées d'un jugement controversé

L'humoriste Mike Ward et Jérémy Gabriel ont deux lectures opposées du jugement rendu hier par le Tribunal des droits de la personne: le premier crie à la censure, alors que le second réitère que les blagues visant son handicap n'étaient rien d'autre que des propos discriminatoires.

Atteint du syndrome de Treacher-Collins, le jeune homme de 19 ans a réagi, cet après-midi, à la condamnation de Mike Ward pour avoir outrepassé les limites de son droit à la liberté d'expression en le discriminant de façon injustifiée lors d'un spectacle donné plus de 200 fois entre 2010 et 2013.

«Je vais continuer à dire qu'il y a de la place [dans la société] pour les personnes comme moi qui désirent vivre leurs rêves sans être persécutés en raison d'une différence», a affirmé M. Gabriel, se disant soulagé à la lecture du jugement et certainement pas surpris que le clan Ward, représenté par l'avocat Julius Grey, indique vouloir porter la cause en appel.

«Je suis [heureuse] et soulagée. Ça a été difficile pour nous d'entamer la plainte, parce que nous sommes des gens qui pardonnons facilement, mais il fallait réagir. Je trouve ça difficile que Mike Ward ne comprenne pas. J'aimerais ça qu'il arrête. On veut la paix maintenant», a pour sa part indiqué sa mère, Sylvie Gabriel, réagissant au fait que l'humoriste a répété les blagues concernant son fils, hier, au festival Just For Laughs.

Un recul de la liberté d'expression?

Depuis la publication du jugement du Tribunal des droits de la personne, qui condamne Mike Ward à verser 35 000 \$ à Jérémy Gabriel et 7000 \$ à sa mère en dommages punitifs et moraux, les réactions fusent dans la communauté humoristique pour dénoncer ce que plusieurs qualifient d'un recul de la liberté d'expression.

«Ce jugement est terrible! L'humour, comme toutes formes d'art, est un miroir de la société. Si on ne peut plus parler de ce qui se passe dans la société, que ce soit en visant des personnes ou des événements, on a un gros problème. Mais cette problématique existe depuis le début de l'humanité: Molière et Shakespeare se sont fait "basher" pour critiquer la monarchie», a vivement réagi Patrick Rozon, directeur général du festival Zoofest.

Or, l'avocate Marie Dominique, qui représente la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, réfute du revers de la main cette analyse.

«Quand on fait des blagues sur un groupe de personnes, si ce qu'on dit ne vise pas un individu, il n'y a pas de problème», a-t-elle répété à plusieurs reprises, cet après-midi, au point de presse commun organisé avec Jérémy Gabriel.

«Le jugement est clair [disant que] l'humour doit se faire dans le respect de la dignité des individus. Le respect de cette dignité passe par le droit à l'égalité et par le fait de ne pas utiliser l'humour comme prétexte ou comme paravent à une conduite discriminatoire», a-t-elle poursuivi.

Selon la Commission, pour qu'il y ait une contravention à la Charte des droits et libertés, «il faut que les propos visent un individu, qu'il y ait un motif discriminatoire et que ça porte atteinte à ses droits.»

«Le jugement ne limite pas davantage la liberté d'expression. (...) C'est juste la première fois qu'un Tribunal dicte [les règles] déjà existantes aussi clairement», a dit Me Marie Dominique.

«Mike Ward a utilisé mon handicap pour faire des blagues. Il m'a utilisé pour faire des blagues sur ma mort. Tout était discriminatoire, c'est clair en écoutant ses sketches», a ajouté Jérémy Gabriel.

Le milieu est inquiet

Pour le grand patron de l'humour au Québec, le président fondateur de Juste pour rire, Gilbert Rozon, le jugement rendu par le Tribunal des droits de la personne est assurément «inquiétant».

«Je ne remets pas en question le jugement. On vit dans un état de droit et je respecte ça. (...) Mais l'autocensure est à nos portes, déjà que le "politiquement correct" est là pour nous encadrer», a-t-il affirmé.

«Il existe au Québec des tribunaux de droit commun. [Jérémy Gabriel et sa famille] auraient pu poursuivre Mike Ward au civil pour réclamer des dommages», a poursuivi M. Rozon, inconfortable avec le fait que cette affaire judiciaire se soit déroulée sur le terrain des droits fondamentaux et de la Charte des droits et libertés, plutôt que dans un procès au civil pour diffamation.

«Quand on arrive au Tribunal des droits de la personne, on commence à encadrer ce qui peut être dit et ce qui ne peut pas être dit», a-t-il déploré.

Louise Richer, directrice générale fondatrice de l'École nationale de l'humour, où Mike Ward a étudié, se questionne pour sa part sur l'élasticité morale de la société québécoise. Elle s'explique mal pourquoi une telle cause est entendue aujourd'hui, alors que d'autres procès similaires auraient pu être tenu à de multiples reprises au cours des 50 dernières années.

«Il y a deux courants antinomiques qui s'exercent parallèlement. D'une part, on repousse les limites des frontières de l'acceptable, et d'autre part on vit dans une ère de "politiquement correct". La présente cause est une manifestation de cette opposition», a-t-elle indiqué.

«La question à savoir si l'humour va trop loin a toujours existé. Or, cette fois-ci, on positionne le débat dans un cadre judiciaire. Sommes-nous mieux de vivre avec certains dérapages occasionnels, ou devrait-on évoluer avec des [balises légales de plus en plus contraignantes]?», s'est-elle questionnée.

Réactions des humoristes

La Presse a tenté de rejoindre plusieurs humoristes, jeudi après-midi, mais la plupart n'étaient pas disponibles pour commenter le jugement concernant Mike Ward. Quelques-uns se sont manifestés sur Twitter, pour appuyer leur collègue. Dans une déclaration écrite, l'humoriste et fou du roi à Tout le monde en parle, Dany Turcotte, a pour sa part affirmé: «Tout le monde a le droit de dire ce qu'il veut sur qui il veut, mais il doit y avoir une autocensure, encore plus quand on a une tribune. En principe, les fous du roi ne sont pas là pour frapper les plus faibles, mais bien pour ébranler le roi».

Par RÉMI BOURGET, 27 JUILLET 2016, URBANIA

En ligne: <http://urbania.ca/229870/mike-ward-ptit-jeremy-pis-moe/>

## MIKE WARD, LE P'TIT JÉRÉMY PIS MOÉ

J'ai longtemps hésité avant de prendre position dans le débat entourant le jugement rendu contre Mike Ward.

D'abord, je dois dire que j'adore l'humour noir et que j'aime bien Mike Ward. Et ce, depuis le temps des jokes de shaft pogné dans chaîne de bécik, à Musique Plus, il y a une bonne quinzaine d'années. J'avoue que j'ai ri en estie quand j'ai vu le clip du sketch de Mike Ward sur le p'tit Jérémy, tout comme j'avais ri de la joke sur Cédrika Provencher. Jugez-moi si vous voulez, mais ça m'a fait rire.

Tsé le genre de fou rire incrédule qui devient vite incontrôlable, parce qu'on sait ben qu'on devrait pas rire de ça, mais qu'on en rit quand même.

En privé, avec mes chums, tous les sujets y passent : l'obésité, la race, la religion, le handicap, la pédophilie, etc. Plus c'est déplacé, plus ça nous fait rire. Mais justement, y'a des jokes que tu peux faire dans ta cour ou ton salon, mais qui risquent de te mettre vraiment dans marde si tu les répètes en public (surtout si tu les répètes quelque chose comme 230 fois, pis que tu les mets sur DVD pis sur le web).

Depuis le jugement, j'en suis venu à me questionner sur ce qui fait qu'une foule trouve ça aussi drôle de rire du p'tit Jérémy, par exemple. Mon humble hypothèse, c'est qu'on est vraiment bien quand on est une gang à rire de quelqu'un, justement parce que pendant ce temps-là, personne ne rit de nous. On a tous un petit quelque chose qui fait qu'on pourrait être la victime des bullies, on est trop petit, trop grand, trop gros, trop maigre, trop pâle, trop foncé, etc. Facque quand c'est quelqu'un d'autre qui se fait rentrer dedans, on préfère se ranger du côté des bourreaux que de la victime; parce que c'est crissement plus l'fun dans ce camp-là!

Au moment où la poursuite contre Ward a été déposée, je dois dire que j'étais plutôt sympathique à sa cause.

D'ailleurs, en tant que handicapé, je suis le premier à rire des bonnes jokes de handicapés! Mais la faculté d'en rire n'arrive pas du jour au lendemain. Si t'as trouvé ça tough être au secondaire parce que t'avais de l'acné ou que t'étais un grand slack, imagine ce que ça a pu être pour quelqu'un qui est né avec un handicap.

Imagine maintenant à quoi ta vie peut ressembler quand t'es handicapé dans une école secondaire puis qu'il y a un humoriste hyper connu, super populaire auprès des ados, qui s'acharne sur ton cas pendant 230 représentations, en faisant des jokes sur ta mort; laissant entendre que ta vie vaut pas la peine d'être vécue. On s'entend que c'était pas des jokes banales à propos du fait qu'il chante mal...

Ben oué, Jérémy, on le sait tous qu'il rentre pas dans les standards de beauté. Pis même que je trouve qu'il chante mal moi aussi. Mais je peux très bien comprendre qu'un gars qui est né sourd et muet puisse vouloir dépasser ses limites en chantant pour le pape, par exemple; même si je trouve ça personnellement quétaine. Je suis pas mal sûr que c'est la même motivation qui m'a poussé à l'époque à poursuivre l'entraînement compétitif de boxe, dans le but de faire des combats sanctionnés : transcender les limites que la nature m'a imposées.

Dans mon cas, j'étais chanceux. Mon handicap ne m'a jamais empêché de me défendre.

Au primaire, ben des kids de Lavaltrie se rappellent à quel point ça fait mal recevoir un coup de jambe de bois dans les schnolles! Plus tard, j'ai appris à développer la réplique assassine, à trouver les faiblesses de tout le monde, pour pouvoir leur faire subir une attaque nucléaire de bullying, si jamais ils s'essayaient sur moi.

Mais ça m'a pas empêché de subir une passe vraiment rough en secondaire 3, à l'âge où chaque différence par rapport à la masse risque de devenir un complexe et où tu rêves juste d'être comme tout le monde. À ce moment-là, je venais de changer d'école secondaire et il y a trois esties de trous de cul qui se sont acharnés sur mon cas pendant toute l'année scolaire faisant de ma vie un calvaire. J'en ai presque jamais parlé à personne, mais estie que cette année-là fut difficile. Pis on s'entend que je suis pas du genre trop vulnérable à la base... Mais ça m'a pas empêché de me sentir complètement traqué, démuni, impuissant; l'espace d'un an.

Mettons que les choses ont bien changé depuis.

D'ailleurs, si je revoyais ces trois petits crisses-là aujourd'hui, ça me prendrait tout mon p'tit change pour pas leur sacrer la volée de leur vie. Je le ferais pas, évidemment, mais j'en aurais salement envie. Parce que ce genre de blessures ne s'effacent jamais vraiment.

Tout ça pour dire que, si j'avais eu le malheur d'avoir un humoriste connu qui s'était acharné sur mon cas en faisant des jokes sur mon handicap et ma mort, l'année de mon secondaire trois, je ne sais honnêtement pas ce que je serais devenu. Sérieusement.

Sur le plan strict du droit, j'ai bien hâte de voir ce que la Cour d'appel décidera dans cette affaire. C'est seulement là qu'on pourra parler d'un « précédent » (seuls les tribunaux supérieurs rendent des « arrêts » qui sont des précédents, by the way).

Mais en attendant, on va se calmer le pompon un instant avant d'affirmer qu'on ne peut plus rire des handicapés, des gros, des noirs, etc.

Quand tu vises un groupe en général, et non une personne en particulier, tu peux toujours rire d'eux, à moins de verser dans le discours haineux; là ça tombe dans le ressort du Code criminel. Ce que le tribunal des droits de la personne vient dire ici, c'est que tu peux pas t'acharner sur quelqu'un, sur la base de son handicap, au point de contribuer à scrapper sa vie pendant des années, sans faire face à certaines conséquences.

Finalement, comme je te disais, je trouve ça drôle moi aussi les jokes de grosses pis de handicapés. Mais est-ce qu'on pourrait arrêter de donner à Mike Ward une posture avec laquelle il est lui-même inconfortable, celle de champion de la liberté d'expression?

Le gars ne fait pas de l'humour politique, il ne défie pas le pouvoir en place, il ne parle pas au nom des sans-voix, etc. Le fait de protéger la vulnérabilité d'un ado handicapé face à un humoriste privilégié ne nous amène pas sur une pente glissante menant à l'État totalitaire.

Demain matin, on va tous pouvoir critiquer le gouvernement publiquement, sans craindre d'être emprisonnés.